SYNDICAT INTERCOMMUNAL

pour l'aménagement de la propriété de

MONTE CRISTO

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 12 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze février à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le cinq février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 12 FÉVRIER 2019

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE Geneviève L'ETANG, DELEGUEE SUPPLEANTE Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

Nombre de communes	:	**3**
QUORUM	:	**4**
Délégués présents	:	***7***
Délégués comptant pour le vote	:	***5***

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2019

Le Président ouvre la séance à 18h30.

Monsieur POTHELET est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Rapport d'orientation budgétaire 2019
- Tarifs d'entrée pour les « Escape Game » et le salon du Livre Jeunesse
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 27 NOVEMBRE 2018

Sans observation, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du comité du 27 novembre 2018.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président présente le rapport.

Concernant la décision n° 2018/21, le Président signale que les tarifs de l'entretien des espaces verts de Monte Cristo n'ont pas augmenté depuis trois ans, même s'il trouve le chiffre demandé dans ce renouvellement de contrat un peu dispendieux.

Monsieur SAILLARD confirme qu'il n'y a pas eu d'augmentation précédemment, mais qu'il s'agit là d'une augmentation d'environ 8 000 € pour ce nouveau contrat. Il précise qu'une seule entreprise a répondu au marché et que la mise en concurrence est de ce fait compliquée. Il ajoute qu'il est désormais interdit d'utiliser certains produits dans le traitement des espaces verts publics, ce qui nécessite plus de main d'œuvre et entraine par conséquent un coût plus élevé.

Madame THIEYRE signale qu'il y a des produits phytosanitaires qui fonctionnent bien, qui sont homologués et qui nécessitent moins de main d'œuvre.

Madame CARLIER fait observer qu'il faut choisir une entreprise qui se sert de ces produits.

Monsieur POTHELET se permet de donner le nom d'un marlychois, Monsieur Olivier RIOLS, dont l'entreprise s'appelle Capsel et qui est passionné par Monte Cristo. Il ajoute que son entreprise vient de restaurer un Château de façon sublime et que c'est l'un des co-organisateurs de l'évènement annuel et important aux Tuileries appelé Jardins en scène. Il ajoute qu'il ne connait pas ses tarifs.

Les élus sont tous d'accord pour le contacter.

Le Président signale que l'entreprise travaille une fois par semaine, à raison de 6 h. Il fait observer qu'il y a donc beaucoup de main d'œuvre et de prestations.

Madame THIEYRE demande quelle est la durée de ce marché.

Le Président lui répond que c'est un an.

Madame THIEYRE, concernant la décision n° 2018/22, demande quelles sont les conditions d'achat des ouvrages et si c'est avec les même réductions, d'environ 8%, que pour les bibliothèques.

Madame LUROL répond qu'elle ne connait pas les conditions des bibliothèques, mais précise que le pourcentage de réduction est beaucoup plus important que cela pour la boutique de Monte-Cristo car le plus souvent les livres sont achetés directement auprès des éditeurs (Hachette par exemple).

Un élu signale qu'entre achat et vente, il y a environ 15% de bénéfice pour le Château.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Comité syndical prend acte, à l'unanimité, du compte-rendu des actes administratifs pris par le président dans le cadre des délégations données par le Comité syndical.

TARIFS D'ENTREE POUR LES « ESCAPE GAME » ET LE SALON DU LIVRE JEUNESSE

Le Président présente le rapport.

Monsieur POTHELET fait remarquer que le salon du Livre Jeunesse ne dure qu'une journée de 10h à 18h, soit 8 heures, et que ce tarif unique de 5 € fait un appel positif pour des visiteurs et de la publicité.

Madame THIEYRE constate que les tarifs enfants restent inchangés ce qui lui parait bien.

Le Président précise que la nouvelle activité à la mode « Escape Game» sera développée pour la période de basse saison et ajoute qu'une étude comparative des prix a été faite et il s'est avéré que les tarifs en région parisienne sont entre 25 et 30 €.

Madame CARLIER demande si le tarif, qu'elle juge assez cher, de 25 € par personne est aussi le même pour les enfants.

Le Président répond par l'affirmative car il n'y a que huit personnes maximum par Escape Game, qui dure une heure, donc 200 € par heure.

Monsieur SAILLARD précise que c'est le prix et ajoute que plus il y a de personnes, plus le prix baisse et arrive autour de 20 à 22 €.

Madame THIEYRE précise que le moins cher est de 18 € mais lorsque il s'agit de groupe de 6 personnes. Elle demande si, en cas de privatisation par exemple pour quatre personnes, ils paieront le tarif pour huit personnes.

Madame LUROL répond qu'elle n'a pas envisagé ce cas-là. Mais qu'effectivement il peut y avoir des mélanges de familles comme cela est fait actuellement pour les Murder Parties.

Monsieur SAILLARD signale qu'il est intéressant de s'interroger car si la question d'une privatisation pour moins de huit personnes se pose, il faut savoir y répondre.

Madame THIEYRE fait part de son expérience à Paris au CNIT et précise que dans un tel cas, alors qu'ils n'étaient que quatre, elle a payé plus cher.

Madame LUROL explique le fonctionnement de l'escape game : dans une pièce du Château, il y aura un décor installé par la compagnie de théâtre (Artistes et Compagnie) et le but sera de retrouver un document caché. En revanche, elle précise qu'il ne s'agit pas d'un véritable Escape Game car, normalement les participants sont seuls dans une pièce avec des surveillances par caméra, sans personne d'autre avec eux. Ici, la compagnie de théâtre sera présente pour donner des indices. Il s'agit donc d'un Escape Game façon Monte Cristo.

Monsieur SAILLARD et **Madame CARLIER** indiquent qu'il faut bien le préciser.

Monsieur POTHELET demande s'il y a un équipement particulier pour les joueurs.

Madame LUROL répond par la négative.

Monsieur SAILLARD précise que, comme il s'agit un jeu théâtral, il convient de se poser cette question de la privatisation avec un tarif spécifique, mais en étant conscient de la perte de revenus.

Le Président précise que c'est une prestation qui coûte cher.

Madame LUROL explique qu'il y a deux éléments financiers à prendre en compte : la création qui coute 1 500 € et la journée de prestations au tarif de 300 €. Elle ajoute qu'il faut donc que cela soit rentabilisé. De plus, seules deux prestations peuvent avoir lieu dans une journée.

Les élus conviennent que dans ce cas, conserver le tarif de 8 personnes est justifié.

Un élu demande si, au cas où il n'y a que six personnes d'inscrites, le jeu démarre quand même.

Madame LUROL signale que la prestation à lieu quand même.

Monsieur SAILLARD demande s'il y a un seuil minimum en dessous duquel la prestation est annulée.

Madame LUROL répond négativement car les artistes seront prévus et donc forcément là.

Madame CARLIER demande si les inscriptions se font à l'avance.

Madame LUROL répond par l'affirmative mais ajoute qu'il est également possible de s'inscrire le jour J. A priori, même si deux personnes sont inscrites, les artistes étant là en costume, la prestation a bien lieu.

Monsieur SAILLARD évoque la perte importante s'il n'y a que deux personnes avec un gain de 50 € pour une prestation à 300 €.

Madame LUROL signale qu'il s'agit d'une prise de risque à tenter.

Le Président pense qu'il n'y aura pas de perte car cela a beaucoup de succès.

Madame THIEYRE suggère de ne pas en faire trop.

Le Président abonde dans ce sens et précise qu'il ne s'agit que des weekends en basse saison du 1er novembre au 1er avril.

Monsieur SAILLARD demande si le nom Escape Game est conservé ou si un autre nom est recherché.

Madame LUROL précise qu'en effet, il est possible de le nommer Escape Game façon Monte Cristo. Elle ajoute que les artistes avaient nommé cela un Live Game, mais elle trouve que ce nom confus ne signifie rien.

Les élus sont d'accord sur le nom Escape Game façon Monte Cristo.

Le Président cite l'exemple de l'Opéra Garnier où l'Escape Game qui n'en est pas vraiment un, s'appelle cependant Escape Game par souci de compréhension.

Monsieur POTHELET trouve ce nom très bien, avec en sous-titre « façon Monte Cristo », afin que le public ne puisse pas faire le reproche au Château de ne pas proposer un véritable Escape Game. Il ajoute qu'ainsi les choses sont claires, que cela précise et qualifie.

Après discussion, le nom est accepté par tous les élus.

Madame CARLIER demande si la personne qui fait le jeu gagne quelque chose ou s'il s'agit juste d'un jeu.

Madame LUROL répond qu'il s'agit juste d'un jeu et un plaisir de résoudre ensemble des énigmes. Elle ajoute de façon humoristique que le joueur gagne le fait de sauver le monde car il s'agit d'un document très important à trouver qui peut mettre en péril la sécurité de l'état !

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Comité syndical vote, à l'unanimité les tarifs d'entrée pour l' « Escape Game » et le salon du Livre Jeunesse

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Le Président présente le Rapport d'Orientation Budgétaire et signale l'augmentation assez sensible de l'excédent cumulé de fonctionnement.

Concernant les dépenses d'investissement études et travaux, il signale qu'une première réunion de compte rendu de la mission a eu lieu avec les élus en novembre dernier.

Concernant les autres dépenses d'investissement, Le Président revient sur l'achat de matériel nécessaire pour un parcours sonore. Il rappelle qu'il y a quelques mois il avait fait part aux élus de l'intérêt pour le Château d'investir dans un parcours sonore, 3D, son binaural, immersif. Il explique que cela ne remplace pas un audio guide où il faut s'arrêter devant un numéro pour écouter les informations. Ici il s'agit d'un parcours entre le parc et le Château avec des commentaires, des sons, des musiques qui vont reproduire les bruits de l'époque du Château (sources, cris des oiseaux, etc.)

Madame LUROL précise qu'il est possible de faire la même chose sur un audio-guide, cependant la seule différence est le son 3D. Elle précise qu'alors le son est tout autour de la personne et que l'imagination est beaucoup plus sollicitée : par exemple, en passant à côté du Château d'If et à l'évocation des livres d'Alexandre Dumas, il est possible d'entendre la plume qui court sur le papier. Elle poursuit avec l'évocation des romans de l'écrivain avec les mousquetaires qui arrivent par derrière ou sur le côté, des chevaux qui galopent et remontent l'allée. Cela permet une immersion beaucoup plus complète que par un audio guide classique. Elle précise qu'en ce qui concerne le parcours et le récit, il s'agit de la même chose qu'un audio guide. Ici cela serait beaucoup plus immersif en 3D.

Monsieur POTHELET demande comment les sons 3D arrivent.

Madame LUROL précise que ces sons arriveraient dans le casque.

Monsieur SAILLARD précise que cela est normal car tout le monde n'est pas connecté au même moment et au même endroit.

Monsieur POTHELET signale son expérience du Château de Louis XIV à Louveciennes, où, dès l'entrée, de nombreux hauts parleurs sont disposés dans les arbres. Il ajoute que c'était vraiment hallucinant.

Le Président signale qu'il a rencontré, sur un salon, des personnes qui font des parcours sonores sans casque à l'air libre, avec des hauts parleurs dans les arbres, mais qu'il trouve que cela fait un peu cacophonie. Il précise que le montant de 11 k€ qui est indiqué dans la délibération est une enveloppe qui peut augmenter ou diminuer. Il mentionne que, pour l'instant, aucun marché n'est lancé, qu'il y a deux prestataires envisageables avec des prix complètement différents, et des prestations différentes. Il signale que, pour l'instant, rien n'a été choisi et que la décision de faire ce parcours ou non ne sera prise qu'après l'avis des élus.

Madame LUROL signale que, dans la section investissement, il s'agit juste du matériel. En effet, dans le parcours sonore, l'enregistrement et la création du scénario seront intégrés dans la section fonctionnement.

Le Président précise que des subventions sont possibles pour le travail de création, mais pas pour le matériel.

Le Président aborde les dépenses de fonctionnement au Chapitre 011, et signale que la deuxième journée thématique créée sera autour du voyage en Italie d'Alexandre Dumas et, qu'au mois de juin, une journée musicale où se mélangeront jazz et musique classique est prévue. Il précise que le montant de 18 k€ pour le parcours sonore est également une enveloppe approximative. A la fin de ce chapitre, il fait part de son étonnement sur le fait qu'il n'y ait pas d'alarme incendie au Château et au pavillon.

Monsieur SAILLARD signale qu'il y avait le gardien.

Les élus sont également très étonnés de cette absence d'alarme car le gardien n'était pas infaillible et il habitait loin. Cette question avait déjà été évoquée précédemment.

Monsieur SAILLARD signale que le gardien avait également un rôle d'accueil, et qu'il n'était pas formé pour le gardiennage en cas d'intrusion. Il confirme qu'il y avait donc des choses à transformer.

Le Président demande quand cette alarme sera installée.

Madame LUROL précise que des devis sont en train d'être comparés.

Les élus trouvent important de ne pas tarder sur ce sujet.

Monsieur SAILLARD signale que cela sera fait cette année, le plus vite possible. Il ajoute cependant que la télétransmission est le plus important et qu'il y a des questions de réseaux.

Madame LUROL précise qu'il n'y a pas internet dans le Château, or, pour la levée de doute, c'est indispensable.

Le Président poursuit avec le Chapitre 012 et signale que la question d'une prestation extérieure pour la gestion des vacataires se pose. Il fait remarquer que le recrutement des vacataires est assez compliqué, mais c'est surtout la stabilité qui est difficile à gérer car ces personnels ne restent souvent pas longtemps. Il demande des précisions sur le montant de 6,5 k€

Monsieur SAILLARD précise qu'il s'agit d'un surcoût pour l'ensemble des recrutements.

Madame CARLIER demande plus de précisions pour une meilleure compréhension.

Monsieur SAILLARD explique qu'à la place du gardien et des vacataires, tout serait géré et pris en charge par une société spécialisée, qui s'occuperait également de la gestion des congés, des maladies, de nommer des gens formés comme des étudiants dans l'art, ce qui représente une facilité de gestion très importante pour le Château. Il ajoute que cette expérience est prévue pour un an afin de voir si cela fonctionne bien, sachant que de nombreux sites culturels utilisent ce dispositif. Il indique que l'écart entre la masse salariale que représentait les vacataires affectés à l'accueil et l'entreprise prestataire représente un surcoût de 6,5 k€.

Madame CARLIER demande si les vacataires présents aujourd'hui seront repris.

Madame LUROL explique que, comme le gardien n'est plus là, il n'y a plus que des vacataires actuellement au Château, qu'ils sont en rotation et ne travaillent pas tout le temps. Ces derniers resteront vacataires mais travailleront ensuite au pavillon d'accueil.

Le Président signale que si une société externalisée est engagée, celle-ci aura son propre personnel.

Mme LUROL, suite à l'incompréhension des élus, explique que l'essai d'une société extérieure ne concerne pour le moment que l'accueil pour la visite du Château mais pas le pavillon d'accueil.

Madame THIEYRE demande quel est le coût total de cette gestion externalisée.

Madame LUROL reviendra vers les élus pour donner les chiffres exacts.

Le Président informe les élus des ateliers de mutualisation entre le personnel du Château et le personnel du Musée Promenade. Le Président signale que la réunion finale de présentation des résultats n'a pas encore eu lieu. La décision sera donc prise par les élus lors d'un prochain Comité.

Madame CARLIER demande combien de membres du personnel sont au Musée promenade et au Château.

Le Président répond qu'ils sont cinq au musée et trois fixes au Château.

Madame CARLIER demande quel est l'intérêt final de cette mutualisation.

Monsieur SAILLARD signale, à titre d'exemple, la difficulté de gérer à trois tout le fonctionnement en termes de volume et de spécificités de travail. Il explique qu'il y a de l'administratif, des finances, de l'accueil au public, la boutique, soit beaucoup de missions différentes pour seulement trois personnes. Il souligne que, soit les personnes font plusieurs missions en même temps, mais ajoute qu'il est toujours complexe de trouver des personnes sachant faire plusieurs travaux différents, soit il faut multiplier le nombre de personnel ayant bien sûr un impact sur les dépenses. Il précise, qu'avec la mutualisation, il peut y avoir des personnes qui, au lieu de mettre leurs compétences principales à moitié de leur temps sur un équipement, vont travailler dans leurs compétences sur les deux équipements. Il donne l'exemple, qui s'applique aujourd'hui, de Pascal GARNAUD qui s'occupe à la fois du suivi technique du musée mais également de celui du Château.

Madame CARLIER demande si les postes de directeurs des deux établissements seront concernés.

Monsieur SAILLARD répond négativement car tous les postes ne sont pas mutualisables. L'objectif de l'atelier est bien de définir ce qui est mutualisable ou non.

Le Président signale qu'il avait été demandé dans la mission du SISGEL lors de la prise en charge du Château, qu'une mutualisation de certaines missions soit mise en place.

Monsieur SAILLARD donne l'exemple de l'administratif, et précise qu'une seule personne pourrait suivre le budget Musée et le budget Château et que cela serait une personne ayant le plus de compétences dans ce domaine financier.

Madame CARLIER précise que les gestionnaires sont deux syndicats différents.

Monsieur SAILLARD répond que cela dépend de quoi il est question. Il rappelle que ce sont les agents qui en parlent actuellement ensemble et qui définissent entre eux ce qui est mutualisable ou pas. Il confirme que l'objectif de cet atelier était de ne pas avoir une direction qui ne se rend par forcément compte de toutes les contraintes sur le terrain mais qui impose la façon de travailler à ces agents. Il ajoute que ce sont les agents qui réfléchissent à leur avenir par rapport à cette mutualisation et qui proposent des pistes de travail et qu'ils y adhérent.

Le Président signale qu'il y a un atelier tous les mois et que cela fait presque un an de réflexion. Il demande si tous les agents sont présents dans cet atelier.

Monsieur SAILLARD signale que sur l'année il y forcément des absents, mais que globalement ils sont tous présents.

Les élus sont tous d'accord pour dire que c'est une bonne formule.

Monsieur SAILLARD signale qu'il sera intéressant de voir tout ce que les personnels demandent. Il ajoute qu'il y aura des décisions à prendre et que ce sont, au final, les élus qui les prendront. Ces ateliers ont permis d'avoir un travail collectif entre deux établissements culturels qui sont proches géographiquement, même si ce ne sont pas les mêmes, de partager des expériences, des manières de faire et de se rapprocher de collègues. Le deuxième point intéressant, pense-t-il, est l'effet d'une réflexion de chacun par rapport à son travail, à ses missions, ce qu'il apporte et ce qu'on attend de lui. Il signale qu'il y aura les conclusions après la réunion définitive.

Monsieur POTHELET demande quand les conclusions vont être présentées aux élus.

Monsieur SAILLARD annonce qu'il aura une restitution vendredi prochain. Il explique que c'est le groupe qui va faire sa proposition. Ensuite il va y réfléchir, en discuter avec la RH, regarder les impacts, même si normalement ceux-ci doivent être proposés avec les conclusions, comme par exemple des besoins de formation, des problèmes de déplacements si certaines personnes n'ont pas de véhicule etc. Il n'y a donc pas que des questions philosophiques, de travail ou de compétences mais également des problèmes très pratiques. Il continue en annonçant qu'une fois cela fait, il sera établi un dispositif qui sera proposé aux élus, la temporalité étant étudiée après. En effet un peu de temps a été pris pour que les agents puissent prendre confiance dans le dispositif, mais il y aura vite des urgences avec notamment, les réouvertures en avril. Il expose les deux possibilités : soit la mutualisation est adoptée et les réouvertures se préparent dans ce sens, soit cet atelier n'a pas été très efficace et, dans ce cas, il faudra partir sur une autre réflexion. Il annonce qu'en mars, une solution sera proposée aux élus. Il fait remarquer qu'il est assez impatient de la réunion de vendredi.

Le Président précise qu'il faudra établir un organigramme afin de savoir qui fait quoi.

Monsieur SAILLARD signale que la mutualisation se ferait comme dans les syndicats où aucun syndicat n'est prioritaire. Il souligne que, par conséquent si le personnel est mutualisé, peu importe leur établissement d'origine, il doit travailler pour les deux établissements de la même manière, à charge pour eux de gérer les urgences de manière intelligente. Il y a de la communication dans les deux établissements.

Les élus signalent que cela peut être facteur de motivation, d'enrichissement dans le travail et que cela est intéressant.

Madame THIEYRE fait observer que cela n'entrainera pas de baisse des coûts salariaux puisque tout le monde reste avec ses postes et ses compétences, mais que cela peut permettre de gagner en performance, en efficacité et peut-être également d'économiser sur des prestations de services qui auraient dû être achetées en externe et qui, du coup, pourront être effectués en interne du fait de la mutualisation.

Le Président pense que le Château va y gagner, en tout cas à moyen terme.

Madame THIEYRE précise qu'il n'y a pas que l'aspect financier.

Madame CARLIER estime qu'il y a aussi l'aspect motivation et intérêt du travail.

Le Président pense, en toute honnêteté, que le travail fait par Jean Michel ARBASSETTE est de qualité et que le personnel est très bien accompagné dans cette démarche, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres entreprises qui mutualisent sans s'occuper du personnel.

Monsieur SAILLARD signale que le seul retour qu'il a eu de ces ateliers fait apparaitre que les participants jouent bien le jeu, se livrent, réfléchissent, émettent des idées, discutent. Ils participent réellement.

Madame LUROL précise qu'effectivement personne ne reste à l'écart.

Le Président poursuit en annonçant qu'il y a eu 31 000 visiteurs en 2018. Il précise que la redevance de la Clinique de l'Europe est versée pour la mise à disposition de deux places de parking.

Monsieur SAILLARD précise que tous les élus doivent voter pour préciser qu'ils ont bien pris connaissance de ce rapport.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est voté, à l'unanimité.

Le Président annonce qu'il va être évoqué la saison culturelle 2019 et passe la parole à Madame LUROL.

Madame LUROL évoque l'exposition temporaire sur Alexandre Dumas et les femmes qui aura lieu dans la salle du deuxième étage, organisée en partenariat avec l'association des Amis d'Alexandre Dumas. Cette exposition va regrouper un ensemble de documents, mais de façon incomplète en raison des nombreuses conquêtes féminines de l'écrivain. Certains documents seront également empruntés à des prêteurs particuliers ainsi qu'à la Comédie Française. Cet événement se déroulera du 1er avril au 9 juin 2019, et le vernissage aura lieu le vendredi 29 mars à 17 ou 18 h.
Une autre exposition temporaire est prévue avec un artiste américain de Los Angeles, Adu Jahmal, qui travaille à la fois, la peinture, les vêtements, les meubles et les bouteilles. Il possède toute une série de bouteilles, appelée « mis en bouteille », avec lesquelles il représente des personnages historiques, littéraires, ou du monde social qui ont marqué l'histoire. Il fait des ajouts de matière sur les bouteilles, ce qui lui permet ensuite de sculpter les personnages sur ce support. Il a effectué toute une partie de ses sculptures sur Dumas et Monte Cristo, ainsi qu'un très grand tableau qui représente un clocheton du Château stylisé, à la fois en peinture, en collage…

Madame CARLIER demande s'il a fait cela de lui-même.

Madame LUROL répond affirmativement.

Le Président signale qu'il a un site et conseille aux élus de le consulter.

Madame LUROL précise que cette exposition aura lieu, en juin, non pas en extérieur comme souvent, mais dans la salle du deuxième étage. L'artiste vient au Château en mars pour une rencontre.

Le Président précise que ses œuvres sont très cotées.

Madame LUROL précise qu'il y aura une surcote d'assurance mais qui ne sera pas énorme. Elle attend d'avoir la valeur des œuvres pour faire une demande à l'assurance.

Madame THIEYRE demande quand aura lieu le vernissage.

Madame LUROL répond qu'il y aura un vernissage, ou pas, compte-tenu de l'éloignement géographique de Monsieur Jahmal, mais cela sera défini après la rencontre avec l'artiste

Le Président précise qu'il a une attachée de presse américaine qui s'occupe d'un journal.

Madame LUROL précise qu'elle est franco-américaine, a un pied-à-terre à Louveciennes et qu'elle l'a rencontrée en janvier.

Les élus trouvent que cette exposition est une bonne idée avec un style très différent des expositions précédentes.

Le Président signale que ces œuvres sont particulières et vont contraster. Il ajoute que cela peut ouvrir une nouvelle clientèle internationale.

Madame THIEYRE signale qu'elle a de nombreux contacts à l'Ambassade des Etats Unis à Paris et suggère que, par ce biais, une communication peut être faite auprès de la communauté des expatriés et avoir un impact.

Madame LUROL poursuit avec la journée thématique annuelle, qui aura pour thème le voyage en Italie d'Alexandre Dumas. Elle précise que, lors de cette journée, il y aura des artistes issus du spectacle vivant qui vont animer le parc sur ce thème. Elle explique que ce sera à la fois un répertoire assez humoristique avec « Artistes et Compagnie » et son spectacle déambulatoire « laisse les gondoles à Dumas », à la fois des artistes qui vont jouer des « Don Jouant » (et non Don Juan) qui interviendront en interactivité avec les femmes du public. Il y aura des saynètes théâtrales de la Comedia del Arte, un artiste qui va déambuler et aller au-devant du public pour lire des extraits du voyage en Italie d'Alexandre Dumas, des saynètes théâtrales par le cercle d'escrime ancienne qui tourneront autour de l'époque d'Alexandre Dumas et de l'Italie, et enfin un quartet de musique qui interprétera des airs très connus du répertoire italien comme la tarentelle, Bella ciao… Elle annonce que cela aura lieu le dimanche 19 mai après-midi.
La deuxième journée thématique, qui est nouvelle, s'intitule «musique à Monte Cristo ». Elle explique que le groupe de musiciens « Jeunes talents » constitués de deux clarinautes et deux violoncellistes, va jouer à l'intérieur du Château un grand nombre de morceaux classiques. Elle précise que la venue de ce groupe a été possible grâce à l'intermédiaire de Groupama. Cette journée aura lieu le 23 juin, juste après la fête de la Musique.

Madame CARLIER demande dans quelle salle ils seront installés.

Madame LUROL signale que les violoncellistes s'installeront au rez-de-chaussée et les clarinautes se déplaceront dans n'importe quelle salle, selon leurs envies et le positionnement du public. Elle précise que, s''il fait beau, les clarinautes s'installeront sur le balcon du Château d'If. Elle ajoute qu'en extérieur et évidemment pas en même temps que les classiques, une formation de saxophonistes appelée « Sax avenue » jouera du jazz, du swing, du rock et de la musique contemporaine.

Elle poursuit avec le Salon du Livre Jeunesse qui aura lieu le 6 octobre et termine avec l'énoncé des manifestations dites « récurrentes », à savoir les visites guidées une fois par mois, les visites théâtralisées et musicales qui fonctionnent bien une fois par mois également, les Murder parties une fois par mois en haute saison et donc la nouvelle animation de l'Escape Game « façon Monte-Cristo ».

Madame THIEYRE demande quelle est la thématique du Salon du Livre Jeunesse.

Madame LUROL répond qu'il s'agit du thème des animaux. Elle précise qu'elle ne peut pas donner le programme du salon du livre car il est en cours d'élaboration. Il s'agit d'une décision collégiale avec ses collègues de la bibliothèque.

Les élus soulignent que la programmation est riche et diversifiée.

Monsieur AMADEI, concernant Dumas et l'Italie, demande s'il a bien été question de Don Juan.

Madame LUROL répond qu'il s'agit de Don Juan.

Monsieur AMADEI, qui a bien compris, souligne que Don Juan est espagnol et non italien.

Madame LUROL signale qu'il s'agit de l'évocation d'un Casanova et que le nom ne peut pas être changé car c'est celui de la compagnie. Les costumes sont italiens. Elle précise que la journée n'est en fait qu'une après-midi car le matin est consacré à l'arrivée des artistes.

Madame THIEYRE demande s'il y aura une buvette sans pour autant que cela ne dégrade les lieux.

Madame LUROL répond positivement. Le Château travaille avec une association qui vend certains produits et il ne sera pas possible de demander des plats particuliers type pizza.

Les élus signalent que la pizza l'après-midi n'est de toute façon pas judicieux, mais proposent éventuellement des glaces.

Madame CARLIER propose un vendeur avec son propre véhicule qui gagnera son argent avec ses ventes et qui ne couterait rien au Château, avec même peut-être un montant versé au Château.

Monsieur SAILLARD signale qu'effectivement la vente de glaces est envisageable s'il fait beau.

Madame THIEYRE mentionne que la prise de risque serait pour le vendeur lui-même.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SAILLARD énonce un sujet qui revient régulièrement, à savoir les rapports avec les communes qui souhaitent parfois faire des réunions, des rendez-vous ou des visites du Château. Il résume la situation en précisant qu'il a bien conscience que les

villes apportent des éléments lors de manifestations et que l'idée n'est absolument pas d'arrêter ces demandes de la part des communes ou leur dire de payer. Cependant, il fait observer qu'un cadre devrait être fixé, comme le nombre de réunions raisonnables à accepter, les modalités, etc. afin que Madame LUROL dans ses rapports avec les communes ait une ligne de conduite qui convienne aux élus et qu'elle puisse gérer au mieux ces demandes. Il ajoute qu'il n'y a pas d'urgence à traiter ce sujet mais parfois il y a aussi des demandes pour faire un cocktail avec des entrepreneurs.

Le Président précise que le président du Club des Entrepreneurs de Marly-le-Roi lui avait demandé de faire une réunion d'entrepreneurs, comme il l'avait déjà fait au Musée.

Monsieur AMADEI croit se souvenir qu'il y avait une délibération ancienne permettant à chaque commune d'utiliser une fois par an le Château.

Madame LUROL demande s'il est certain qu'il s'agit d'une délibération car elle a le souvenir de l'évocation du sujet mais n'est pas certaine qu'il y ait eut délibération.

Madame THIEYRE précise que cela lui a été dit, mais à l'oral.

Monsieur AMADEI précise qu'il ne se souvient pas s'il y a eu une délibération ou s'il s'agissait uniquement d'un usage.

Monsieur SAILLARD signale, qu'au niveau du Château, à chaque manifestation, il y a des barnums, des estrades, si il y a un souci les communes interviennent, il y a donc un service rendu par les villes. Il fait observer qu'il ne souhaite pas que ces communes pensent que le Château demande leur assistance pour ses propres manifestations mais répond négativement lorsque ce sont les communes qui le sollicitent. Il estime utile qu'une procédure soit mise en place avec une demande écrite, validée par l'élu de la commune, ensuite acceptée ou non par le Président. Actuellement Madame LUROL se retrouve parfois à dire non et la commune se pose des questions, ceci même si la fréquence n'est pas très importante.

Madame LUROL signale que l'an dernier, il y a eu la fête du personnel de la ville de Marly-le-Roi, le Club des Entrepreneurs du Pecq et le Lions club à la demande de la mairie du Port Marly.

Madame CARLIER demande si la dictée est comptée dedans.

Madame LUROL répond négativement car cela est différent. En effet, la ville de Port Marly reverse 4 € par entrée au Château, comme les AVF du Pecq pour la journée des nouveaux arrivants. Elle précise que cela est fait en bonne intelligence avec accord sur la date, etc.

Monsieur AMADEI précise qu'il faut voir l'ensemble de la prestation. Il donne l'exemple du Club des Entrepreneurs du Pecq qui n'a pas apprécié de devoir partir tôt.

Madame LUROL répond qu'il était 21h30.

Monsieur AMADEI poursuit que 21h30 pour une réception d'un tel club c'est objectivement très tôt. Il ajoute qu'il faut donc bien regarder toutes ces précisions si le Château entre dans cette optique plus systématiquement.

Monsieur SAILLARD reprend que c'est justement un cas où Madame LUROL doit savoir quoi répondre si l'horaire doit être plus tardif, notamment en matière de tarifs en précisant soit qu'après une certaine heure les tarifs seront majorés, soit donner une autorisation une fois par an.

Le Président signale qu'en ce qui concerne le club des entrepreneurs il s'agit d'un petit déjeuner conférence d'après ce qu'on lui a expliqué.

Madame CARLIER demande si dans un tel cas il y a une petite visite du Château

Madame LUROL répond par l'affirmative.

Monsieur AMADEI reprend en disant qu'il faut que ce soit bien cadré. Il cite un diner au rez-de-chaussée du Château organisé par le Pecq, il y a de nombreuses années, avec une ville jumelle, et où, à cette occasion, cela avait été cadré de manière différente car un diner ne pouvait pas se terminer à 21h30. Il ajoute qu'il est donc nécessaire, manifestation par manifestation, d'étudier ce que cela implique et de bien tout cadrer de façon à ne pas provoquer soit une insatisfaction de la part du personnel qui doit rester tard alors que cela n'était pas prévu, soit une insatisfaction de la part de l'utilisateur, forcément privilégié étant donné le côté exceptionnel, qui devra partir trop tôt à son goût.

Monsieur SAILLARD ajoute à nouveau l'insatisfaction des communes et de certains personnels des communes, qui pourraient penser que, malgré leur aide au niveau du Château, c'est toujours très compliqué lorsqu'une demande est faite par eux.

Madame THIEYRE pense que ce genre de questions doit être géré au niveau des Maires, car il est évident qu'il y a une certaine sensibilité car si des Maires demandent à faire des manifestations dans le Château et que le syndicat refuse, cela risque d'être compliqué.

Monsieur AMADEI n'est pas complètement d'accord et estime qu'il ne faut pas que les Maires croient, à partir du moment où les communes paient, que le Château est à eux. Il cite que, de la même manière, les communes qui cotisent à la piscine de Saint-Germain-en-Laye n'auraient pas l'idée de dire qu'il faut privatiser la piscine pour faire une fête un soir.

Monsieur SAILLARD pense que, sans faire une délibération car il pense que ce ne sont pas forcément des choses qui se règlent de manière très réglementaires, il faut se donner un cadre dans lequel les règles sont définies, comme le nombre de fois par an.

Monsieur AMADEI précise que l'usage d'une fois par an est très bien.

Le Président rappelle que les demandes ne sont pas si fréquentes que cela, soit cinq par an au maximum.

Madame THIEYRE précise que tout dépend de la teneur de la manifestation car, entre la fête du personnel de Marly et l'accueil du matin qu'elle avait organisé pour « culture en boucle », c'est sans commune mesure.

Monsieur POTHELET signale que Madame LUROL pourrait prendre connaissance de la demande, recenser ce que les gens souhaitent, sans trop savoir ce qu'ils vont faire. Il trouve qu'une manière de se protéger pourrait être de noter les souhaits des demandeurs et d'en référer ensuite au Président, et ainsi d'avoir des réponses très formatées.

Monsieur SAILLARD propose d'imaginer une fiche pour Madame LUROL qui stipule que le principe est d'une fois par an et qu'au-delà d'une certaine heure il est prévu un financement éventuel.

Monsieur AMADEI trouve qu'une fois par an donne une idée de principe, sachant qu'une année il n'y aura pas de demande et une année il y en aura deux. Il pense que s'il s'agit de deux ou trois fois par an, cela devient un droit et les communes risquent de chercher à trouver les deux manifestations qu'il sera possible de faire absolument

car c'est un droit et qu'il faut l'utiliser. Avec une fois par an cela reste une exception. Il est toutefois d'accord pour que cela soit cadré correctement.

Tous les élus et Monsieur SAILLARD sont d'accord sur le principe d'une fois par an.

Le Président signale qu'il y a certes la ville mais qu'il y a aussi des demandes comme le Club des Entrepreneurs qui ne sont pas une commune.

Madame CARLIER redit qu'il s'agit bien d'associations et demande si l'association doit passer par la ville.

Madame THIEYRE rappelle que la gestion de cette association est faite par une personne parce qu'elle est élue en tant que conseiller municipal, sinon elle ne gèrerait pas cette association.

Monsieur AMADEI signale que les associations présidées par élus sont un autre sujet et qu'il n'est pas d'accord avec ce principe.

Madame CARLIER maintient que cela doit passer par la ville dans ce cas.

Monsieur SAILLARD propose que Madame LUROL puisse dire en préalable qu'une demande doit émaner du service compétent de la ville ou du Cabinet du Maire qui devra valider.

Madame THIEYRE et Madame CARLIER pensent qu'effectivement ce serait très bien, que les demandes émanent de la ville et non d'un Président d'association, même s'il est élu.

Madame LUROL revient sur le Club des Entrepreneurs et précise que la demande est bien passée par le Cabinet du Maire, pour le Lions Club c'est le Maire de Port-Marly qui a demandé.

Tous les élus sont d'accord pour que les demandes soient validées par le Cabinet du Maire de la commune concernée, y compris le Club des Entrepreneurs de Marly.

Monsieur AMADEI trouve cela très bien car sinon c'est trop délicat et qu'il n'est pas possible d'exhiber son titre d'élu pour avoir un avantage pour une association qu'on préside.

Monsieur AMADEI propose, dans ce cas que, pour cette association, la mise à disposition d'une salle a un coût.

Le Président demande l'avis des élus à propos du parcours sonore, qui pourrait remplacer un audio guide, sachant qu'à l'heure actuelle il n'y a pas d'audio guide à disposition.

Madame CARLIER demande, au cas où le parcours sonore n'est pas choisi, s'il y aurait un audioguide.

Le Président, quant à lui, n'est pas favorable à un audio guide car il trouve que cela ne correspond pas au domaine contrairement au parcours sonore. Il rappelle pour Monsieur AMADEI, absent en début de séance, que lors d'un salon des multimédias à La Rochelle, alors qu'il cherchait, pour le Musée, de la réalité virtuelle et il a rencontré la société Narrative qui fait des parcours sonores en 3D avec un son binaural immersif. Cette société a mis en place un premier parcours sonore à l'Abbaye aux Dames de Saintes. Le Président, profitant de sa venue à La Rochelle, est allé voir le rendu d'un tel parcours à Saintes. Il explique qu'il faut mettre un casque et que grâce à des bornes installées dans le lieu, le parcours musical se déclenche automatiquement, avec un son complètement immersif qui pourrait, comme précisé précédemment par Madame

LUROL, reconstituer des sons comme, par exemple, le bruit des cascades du parc, celui des singes et au moment du passage au niveau du Château d'If le bruit des Mousquetaires, tout cela associé à des commentaires historiques et de la musique classique d'époque comme Berlioz. Il répète qu'il trouve cela très intéressant et qu'il a été « emballé ». C'est la raison pour laquelle il a demandé à Madame LUROL d'envisager éventuellement un tel parcours. Il ajoute toutefois que le coût n'est pas négligeable, mais qu'il y a très peu d'espaces culturels possédant un tel dispositif. Il cite Vaux-le-Vicomte et précise que d'autres sociétés ont fait des parcours dans des villes comme à Caen.

Monsieur AMADEI ne peut pas se prononcer car il ne connait pas le sujet.

Le Président propose d'envoyer le teaser aux élus. Il fait remarquer que c'est nouveau et peut très bien s'intégrer dans le domaine, parc plus Château, plutôt que dans un musée par exemple. Il insiste sur le fait d'écouter le teaser au casque complètement en immersion.

Madame CARLIER précise que c'est le contenu qui donne la qualité.

Monsieur POTHELET signale qu'autant de visiteurs, autant de casques. Il signale qu'il est toujours gêné par l'appareillage contrairement à une tablette louée, mais il reconnait qu'il ne s'agit pas de la même chose.

Le Président confirme que ce n'est pas du tout la même chose car, avec le parcours sonore, le visiteur est vraiment tout seul, avec son casque et un son 3D.

Madame CARLIER mentionne, qu'en matière de son, cela dépend de ce qu'on a envie d'entendre et quelles sont les particularités à attendre.

Monsieur AMADEI annonce, qu'à titre personnel, il n'aime pas se promener dans un tel lieu avec un casque sur la tête.

Le Président ajoute également que le système est multilingue. Il trouve cela beaucoup mieux qu'un audioguide qui est ennuyeux, même si, pour certains lieux comme Versailles, en raison du nombre important de tableaux, celui-ci est obligatoire. Il signale que le Château n'est pas dans ce cas-là.

Monsieur AMADEI questionne sur le coût.

Le Président rappelle que cela coute entre 30k€ et 50k€ tout compris et rappelle qu'il peut y avoir des subventions du Département ou de la Région.

Monsieur AMADEI émet des doutes car les départements ne subventionnent plus rien en culture.

Le Président n'est pas tout à fait d'accord sur ce point. Il demande donc aux élus d'y réfléchir après avoir écouté le teaser.

Madame LUROL précise que le contenu sera un scénario forcément, une histoire racontée qui plonge le public dans l'histoire du 19ème siècle, dans l'histoire de Dumas comme une conférencière qui embarquerait les gens ; il s'agit de partir en voyage.

Monsieur AMADEI signale qu'avec un beau scénario, pourquoi pas et ajoute que de toute façon les gens prennent ou ne prennent pas. Il demande si cela serait une option payante.

Madame LUROL confirme que ce serait payant. Elle signale que le prix indiqué par le Président est pour 24 casques qui correspondent au taux de fréquentation du Château.

Elle ajoute cependant que cela doit tourner et évoque la possibilité, durant les weekends, qu'il n'y ait pas assez de casques.

Monsieur AMADEI fait simplement observer que « s'il n'y a plus de casque, il n'y en a plus, c'est ainsi ».

Madame CARLIER demande qu'elle serait la durée du parcours.

Madame LUROL répond que le devis demandé est pour une heure de parcours car il faut bien cette durée pour parcourir le Château.

Monsieur AMADEI demande s'il y aurait ce parcours à l'intérieur ou à l'extérieur.

Madame LUROL précise que ce serait un ensemble car il faut placer le public en condition. Elle fait observer que, ce qui est important, immédiatement après avoir franchi les portes du pavillon d'accueil, c'est d'être plongé dans l'univers tout de suite.

Monsieur AMADEI demande sur quelle distance les dispositifs captent par rapport aux bornes.

Madame LUROL explique que le dispositif présenté par le Président précédemment est avec bornes, mais elle précise que ce qui est écrit dans le ROB concerne l'autre devis où il n'y a pas ces systèmes de bornes car un tel système nécessiterait un filage au travers du parc et donc des tranchées. Elle signale qu'elle a fait une comparaison avec une autre entreprise qui fait un audioguide de type classique mais en 3D, c'est à dire que le son vient tout autour de soi et elle reprend sa présentation du début. Le son binaural peut être adapté aux voix comme aux bruitages ou faire un choix uniquement des voix, par exemple avec Alexandre Dumas qui vient parler.

Monsieur AMADEI indique qu'il est plus sensible au concept avec bornes où le public se promène à son rythme.

Madame LUROL répond qu'avec l'audioguide c'est pareil car il faut déclencher à chaque numéro.

Le Président répond que le parcours qu'il a testé à Saintes le bruit se déclenche tout seul, au fur et à mesure de la balade.

Monsieur SAILLARD précise que, dans ce cas, les sommes sont différentes.

Monsieur AMADEI précise qu'il faut savoir ce que l'on veut et que pour lui ce système avec bornes est le plus « bluffant ».

Monsieur POTHELET demande s'il est obligatoire d'avoir un filage.

Madame LUROL le confirme. Elle fait observer que la technologie évolue très vite et que l'installation de tout un système de bornage pourrait paraitre désuète au bout de quatre ans. Elle rappelle également que la WIFI passe très mal dans l'établissement.

Le Président demande s'il est possible de commencer par déclencher les dossiers de subventions.

Madame LUROL précise qu'il est impossible de déclencher une demande de subvention sans avoir un devis précis.

Monsieur AMADEI, qui abonde dans ce sens, mentionne qu'il est impossible de déclencher une subvention dans le vide, surtout au Conseil Départemental où normalement il n'y a pas de financement pour la culture, sauf sur projet. Il ajoute qu'il n'est pas certain que cela puisse être considéré comme un projet finançable. Il explique qu'il faut vérifier dans quel cadre cela peut être mis afin de pouvoir rentrer dans une

des lignes politiques départementales pour les subventions. Il avertit que cela se travaille mais avec un projet, car les services qui examinent les dossiers ne vont pas comprendre et donc refuser. Il précise qu'à partir du moment où le dossier est accepté, une subvention est votée et ensuite il faut finaliser le projet.

Le Président demande donc d'y réfléchir rapidement, sachant qu'il y a six mois de travail derrière.

Monsieur AMADEI rappelle qu'il y a aussi six mois avant pour les subventions.

Madame LUROL précise, de plus, qu'il y a un marché à monter pour une telle somme.

Monsieur SAILLARD précise qu'il y a un montant pour une année mais qu'après il y a de l'entretien et de la maintenance.

Le Président précise que le dispositif est garanti trois ans, pièces et main d'œuvre.

Monsieur SAILLARD pense que la vraie question, au vu de ce qui est dit, c'est de demander combien couterait une installation filaire, avec la fibre.

Monsieur AMADEI fait observer que, comme les visites théâtralisées, il ne faut pas que cela soit toujours la même chose et donc envisager, au bout d'un certain temps à définir, de racheter un nouveau scénario et se poser des questions comme la société existera-t-elle encore, la technologie sera-t-elle périmée avec impossibilité de mettre à jour… ?

Le Président demande si, dans le tarif de Narrative, il a un ou deux scénari. Il fait remarquer qu'à l'Abbaye aux Dames, il y avait deux parcours différents sur la même thématique, un pour les enfants et un pour les adultes.

Madame LUROL précise, qu'ici, l'intérêt serait un parcours familial qui soit accepté par un large public, même si cette société peut proposer plusieurs types de parcours.

Madame CARLIER souligne que le choix est complexe.

Monsieur AMADEI ne considère pas cela complexe et trouve que c'est un beau projet à condition de parier sur la pérennité de l'entreprise, les changements de scénarios, sur la technologie mais également sur l'argent pour payer un tel projet.

Le Président pense que c'est peut-être un créneau pour communiquer et faire venir du public, car ce système est rarement utilisé.

Monsieur AMADEI signale qu'il faut cependant prendre des précautions et donne l'exemple des équipements culturels avec des boucles sonores pour les malentendants très peu utilisées ce qui, au final est normal, car cela ne fonctionne pas bien.

La séance est levée à 20h.